No2_jeudi24_01_2013.qxd:vivre_la_ville 22.1.2013 16:53 Page 1

Numéro spécial

Ville de Neuchâtel

Vivre la ville!

Jeudi 24.01.13 | 46e année | No 2 spécial place Numa-Droz

Journal officiel d'information | Rédaction: Chancellerie communale, Hôtel communal, CH-2001 Neuchâtel | www.neuchatelville.ch | bulletinofficiel@ne.ch | T 032 717 77 09 | F 032 717 77 10

L'édito

Prenez Place!

Neuchâtel se trouve à un tournant.

Le 3 mars prochain vous êtes invités à vous prononcer en votation populaire sur l'aménagement de la place Numa-Droz.

Ce numéro spécial de «Vivre la ville», la brochure d'information que vous recevrez prochainement et une exposition au Péristyle de l'Hôtel de Ville à laquelle vous êtes conviés, vous offrent la possibilité de vous forger une opinion et de faire votre choix. Et il sera déterminant pour un nouvel élan à Neuchâtel. Le Conseil communal et le Conseil général approuvent ce projet.

Mais au fait, l'aménagement de la place Numa-Droz, c'est quoi?

C'est créer une place conviviale et sûre qui renforcera les liens entre la zone piétonne commerçante appelée à s'agrandir et le lac.

C'est aussi améliorer la qualité de vie et l'attrait d'une place stratégique qui n'a jamais fait l'objet d'un développement réfléchi. Mais qui demain, si vous le voulez bien, deviendra un lieu qui sera partagé, où les terrasses et les commerces auront pignon sur rue, où chacun, piétons, cyclistes, automobilistes, transports publics disposera d'un nouvel espace attrayant et cohérent.

Alors, le 3 mars, prenez Place!

Le Conseil communal



Rendre la vie plus agréable aux habitants et redynamiser le centre-ville: tels sont les buts premiers de l'aménagement de la place Numa-Droz. • **Photo: sp**

Tout savoir sur Numa-Droz

Le corps électoral est appelé à se prononcer le 3 mars prochain sur l'aménagement de la place Numa-Droz. Le crédit de 9,8 millions de francs – dont 4,6 millions à charge de la Ville – voté à une large majorité par le Conseil général a fait l'objet d'un référendum qui a abouti. Ce numéro spécial de «Vivre la ville» ainsi que l'exposition qui s'ouvrira vendredi au Péristyle de l'Hôtel de Ville permettront à chacun de se forger sa propre opinion.

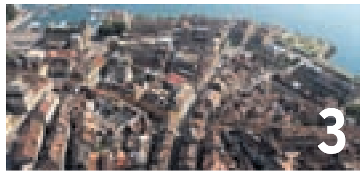
Les Autorités sont convaincues que l'aménagement de la place Numa-Droz redonnera de l'attrait au centre-ville qui s'en trouvera dynamisé. Une fois aménagée, cette place centrale de Neuchâtel sera plus agréable à vivre avec ses terrasses, ses fontaines, ses pergolas et ses massifs fleuris. Elle permettra de passer facilement de la zone piétonne commerçante aux quais et mettra en valeur les magnifiques bâtiments qui l'encadrent.

Vitesse limitée

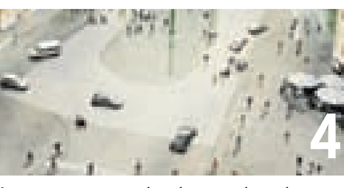
A l'origine du référendum, le TCS, l'ACS, le PDC et le Commerce indépendant de détail (CID) prétendent que la sécurité des piétons et la fluidité du trafic ne seront pas garanties. Les Autorités sont au contraire persuadées qu'une vitesse abaissée à 30 km/h ainsi que des modifications de chaussée assureront une parfaite sécurité à tous les usagers. La suppression des feux et la création d'une place autour de laquelle tourneront les véhicules, couplées à des mesures limitant le transit par la place Numa-Droz et incitant à emprunter les tunnels, permettront d'absorber l'entier du trafic même aux heures de pointe.

Rendez-vous au Péristyle

L'investissement est important mais la Ville en bonne santé financière dispose des moyens d'y consentir sans sacrifier qui ou quoi que ce soit. Le Conseil communal invite la population à venir s'informer au Péristyle et débattre avec lui de cet aménagement. Il sera présent en fin d'après-midi et le samedi. (pn)


3

L'aménagement de la place Numa-Droz vise à redynamiser Neuchâtel, en améliorant l'accès à son centre.


4

Les usagers de la route devront adapter leur comportement dans ce nouvel espace. Mode d'emploi.


7

Le Conseil communal s'emploie avec la HEG-Arc à définir une stratégie de développement du centre-ville.

No2_jeudi24_01_2013.qxd:vivre_la_ville 22.1.2013 16:53 Page 2

Publicité



Prévoyance funéraire

Tél. 032 721 19 31

24 h sur 24

Seyon 5
Case postale 50
2004 Neuchâtel

info@pf-ghielmetti.ch
www.pf-ghielmetti.ch



Agréée en matière de révision (ASR)

Beaux-Arts 26 • 2001 Neuchâtel
Tél. 032 724 18 22/23
E-mail: Fid1ermars@bluewin.ch

Tous mandats fiduciaires • Déclarations d'impôts • Gérances

No2_jeudi24_01_2013.qxd:vivre_la_ville 22.1.2013 16:53 Page 3



Rapprocher le centre-ville du lac et lui donner un souffle nouveau



L'aménagement de la place Numa-Droz vise à faciliter le passage entre la zone piétonne et le lac, tout en fluidifiant le trafic. • **Photo: archives**

Plus qu'un simple aménagement

La refonte de la place Numa-Droz et de ses alentours est plus qu'un simple aménagement urbanistique. Elle vise à insuffler une dynamique nouvelle à Neuchâtel, en améliorant l'attractivité et l'accessibilité du centre-ville. Le projet consiste à créer une place conviviale et sûre, qui deviendra le trait d'union entre la zone piétonne commerciante et le lac. Même aux heures de pointe, la fluidité du trafic sera assurée dans cet espace où cohabiteront en bonne intelligence piétons, vélos, bus et voitures.

Avec son centre historique et sa zone piétonne quasiment les pieds dans l'eau, Neuchâtel fait bien des envieux. Mais cet atout est aujourd'hui mal valorisé, le centre-ville étant coupé du lac par un axe routier à trafic dense. Plus de 20'000 véhiculent empruntent ainsi quotidiennement la place Numa-Droz et il n'est pas rare de voir des bouchons se former aux heures de pointe.

Rapprocher le centre du lac

Le projet d'aménagement de la place Numa-Droz, qui s'étend de la Bibliothèque publique et universitaire à la poste et à l'Hôtel de Ville, s'inscrit dans la volonté générale des Autorités d'améliorer la qualité de vie à Neuchâtel, de favoriser la mobilité douce, de rétablir le lien entre la ville et son lac et de soutenir le développement du centre. C'est la première étape d'aménagements plus vastes incluant le port et la place Alexis-Marie-Piaget.

Une place à vivre…

Le projet vise à réduire l'empreinte routière pour faciliter le passage de la zone piétonne aux rives et, partant, renforcer l'attractivité du centre-ville. Les piétons disposeront d'espaces généreux pour se déplacer, mais aussi pour profiter de cet espace entre zone piétonne et lac que les différents usagers se partageront intelligemment et qui revivra au quotidien. Car la nouvelle place Numa-Droz, c'est aussi des bancs, des terrasses ombragées par des pergolas, des commerçants avec pignon sur rue et un patrimoine architectural valorisé.

… en toute sécurité

Les piétons pourront traverser librement les deux voies de circulation aménagées et qui seront séparées par un vaste espace central. De larges bandes longitudinales et une vitesse limitée à 30 km/h leur permettront de le faire aisément et en toute sécurité. Les bus auront un accès prioritaire et desserviront encore mieux le centre grâce à un nouvel arrêt à la bibliothèque. La largeur de la chaussée sera également plus favorable aux deux-roues.

Fluidifier le trafic

Les automobilistes y trouveront également leur compte. Ils n'auront plus à patienter aux feux mais tourneront autour de la vaste place centrale, qui fonctionnera comme un rond-point. Car l'aménagement de la place Numa-Droz vise également à fluidifier le trafic, pour améliorer l'accessibilité du centre-ville. Des mesures seront prises en amont pour libérer le trafic de transit inutile en le canalisant dans les tunnels et pour amener les pendulaires à utiliser les parkings d'échange, actuels et futurs.

Quadrature du cercle? Pas tant que cela. Ce projet novateur en terme de partage de l'espace public s'inspire en effet d'exemples qui ont fait leurs preuves ailleurs en Suisse, à Sion, Delémont, Bienne ou Köniz. Pour une transition en douceur vers une ville plus moderne. (ab)

No2_jeudi24_01_2013.qxd:vivre_la_ville 22.1.2013 16:53 Page 4



Mode d'emploi de la future place Numa-Droz

Une place à partager

Les usagers devront adapter leur comportement sur la future place Numa-Droz. Les automobilistes resteront prioritaires sur les piétons, qui auront la possibilité de traverser où bon leur semblera. Les transports publics, eux, garderont la priorité d'accès à la place.

La future place Numa-Droz constituera un nouvel espace que les usagers se partageront. Chaque utilisateur devra chercher le contact visuel comme c'est déjà le cas dans d'autres villes de Suisse. «Cet échange ainsi que la limitation de vitesse à 30 km/h sont garants d'une véritable sécurité», indique Olivier Lasserre, directeur de Paysagestion et lauréat du concours «NumaPort». Il est intéressant de noter que cette attitude s'inscrit parfaitement dans la campagne nationale actuelle de sensibilisation sur les traversées piétonnes «chercher le regard».

Vers une extension de la zone piétonne

L'aménagement de la place Numa-Droz comprend un nouvel arrêt de bus à proximité du Collège latin, en face de celui qui existe déjà. L'arrêt de bus, situé à l'est de la poste, lui, sera déplacé vers le collège de la Promenade de manière à faire face à celui du Jardin anglais. «L'implantation des arrêts de bus manque de lisibilité. Ces mesures visent à améliorer l'orientation des utilisateurs des transports publics», explique Laure Boiteux, architecte au Service communal de l'aménagement urbain. Les bus qui sortent de la rue Saint-Honoré pour rejoindre les hauts de la ville continueront à emprunter cet itinéraire, au moyen d'un cédez-le-passage. A terme, une extension de la zone piétonne est prévue à cet endroit: les bus ne circuleront plus sur les rues des Epancheurs et Saint-Honoré.

Traversées piétonnes

L'aménagement de la place Numa-Droz n'a pas pour objectif d'éradiquer les voitures de la ville de Neuchâtel, il n'en demeure pas moins qu'il vise à réduire le trafic de transit. Sur le site de la place Numa-Droz, les piétons traverseront où ils veulent, mais ne jouiront pas de la priorité sur les voitures. «Les choses vont se succéder dans un autre rythme», commente Laure Boiteux. «De plus, des secteurs de traversées piétonnes préférentielles sont clairement définis par un jeu de niveaux et de traitement au sol», ajoute sa collègue architecte, Odile Porte. Des lignes blanches, destinées aux personnes malvoyantes, seront dessinées au sol. Les personnes handicapées et les poussettes ne verront leur chemin perturbé par aucun bord de trottoir: «Nous avons travaillé de manière à aménager un espace exempt d'obstacles pour ne pas freiner la mobilité», indique Antoine Benacloche, ingénieur communal. De plus, de longs îlots de 2,5 mètres de large sépareront les deux sens de la route cantonale. Les piétons pourront s'y arrêter ou les longer, puis traverser. «Les piétons ne traverseront pas toutes les voies du même coup. Ils ne traverseront qu'un sens à la fois.»

> Les espaces piétonniers et les voies de circulation seront différenciés par des nuances de couleurs et de niveaux.

Changement d'environnement

Une place conviviale ornée de pergolas et autres arrangements floraux: telle se présente la future place Numa-Droz (voir photo ci-dessous). Des bornes indiqueront la zone 30 km/h aux trois portes d'entrée de la place qui conserveront leur passage piétons, à savoir à l'ouest du Collège latin, à l'est de la poste et au bas du carrefour de la rue des Terreaux. Les usagers seront tout de suite avertis de ce changement de régime par l'aspect des lieux: la couleur du revêtement du sol sera différente. Les espaces piétonniers et les voies de circulation seront différenciés par des nuances de couleur et de niveau. Les panneaux et autres signalisations routières resteront, eux, traditionnels. (ak)





A gauche: Le carrefour actuel, qui occupe la place Numa-Droz. A droite: Aperçu de la place Numa-Droz, après son aménagement. • **Photos: sp**

No2_jeudi24_01_2013.qxd:vivre_la_ville 22.1.2013 16:53 Page 5

L'aménagement de la place Numa-Droz fait partie du périmètre « NumaPort », instauré par le concours d'aménagement d'espaces publics





Le concours « NumaPort » ne portait pas simplement sur la place Numa-Droz, mais également sur la place Alexis-Marie-Piaget, la place du Port et le port. • **Photos: sp**

Retour sur les origines du projet

Avant-projet, concours, études: le projet d'aménagement de la place Numa-Droz est passé par plusieurs étapes, avant d'être présenté au Conseil général dans sa version définitive. Ce projet s'inscrit dans le contexte plus large de l'espace « NumaPort », introduit par le concours d'aménagement d'espaces publics. Retour sur les origines de l'aménagement de la place Numa-Droz.

Les premières réflexions ont commencé en 2008. En octobre 2009, la Ville de Neuchâtel a déposé un avant-projet d'aménagement de la place Numa-Droz auprès de la Confédération. Il s'inscrit parmi les mesures de priorité A (2011-2014) du projet d'agglomération neuchâtelois. L'aménagement de la place Numa-Droz avait pour objectif premier d'adapter la gestion du trafic sur un carrefour chargé et peu adapté au contexte du centre-ville. La Confédération a accepté de financer les mesures de priorité A, dont l'aménagement de la place Numa-Droz, à hauteur de 35%. L'avant-projet portait uniquement sur le carrefour Numa-Droz. Au fur et à mesure des réflexions, la Ville de Neuchâtel a décidé d'élargir le périmètre d'étude à l'espace NumaPort, qui comporte la place Alexis-Marie-Piaget, la place du Port, le port et la place Numa-Droz.

Concours international

La Ville de Neuchâtel lance en juillet 2011 un concours d'aménagement d'espaces publics pour le périmètre NumaPort. Ouvert aux équipes internationales, il a permis de récolter pas moins de 19 projets. « Tout le travail effectué autour de l'avant-projet d'aménagement de la place Numa-Droz a été intégré au programme du concours », explique Laure Boiteux, architecte au Service communal de l'aménagement urbain. Le jury, composé d'architectes, de paysagistes, d'urbanistes, mais également de collaborateurs de la Ville et du Canton, a désigné lauréat le projet Neuch'forever, piloté par le bureau lausannois Paysagestion. La Ville de Neuchâtel a proclamé les résultats du concours en janvier 2012. Près de 5'000 personnes sont venues visiter l'exposition publique des projets.

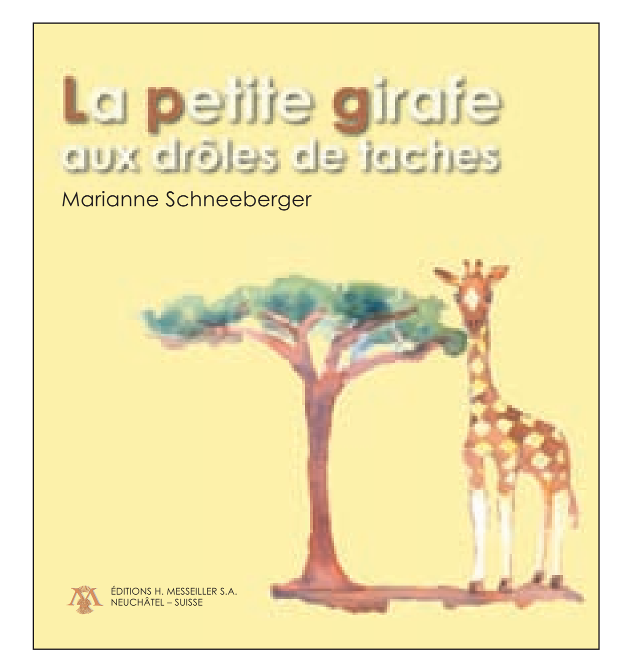
Mobilité au cœur du projet

La mobilité constitue l'élément central du projet d'aménagement de la place Numa-Droz. Compte tenu de cette donnée, le concours exigeait des équipes pluridisciplinaires. « Dans un contexte comme celui de la place Numa-Droz, on ne pouvait pas se contenter d'un projet, qui soit seulement un bel aménagement. Il devait également être fonctionnel pour tous les modes de déplacement: piétons, cycles, voitures et transports publics. Chaque équipe devait donc comporter un ingénieur en mobilité », note Laure Boiteux.

Vers une mue de la ville

Le projet Neuch'forever s'est distingué par une lecture très fine du site. « La simplicité de la proposition et la cohérence avec l'aménagement des espaces publics du centre-ville ont permis au projet lauréat de se démarquer », commente Odile Porte, architecte au Service communal de l'aménagement urbain. Comme le demandait le concours, le projet ne porte pas simplement sur la place Numa-Droz, mais sur l'ensemble de l'espace « NumaPort ». L'aménagement de la place Numa-Droz constitue la première phase de cette mue, qui changera le visage de la ville de Neuchâtel. Pour accompagner l'extension du parking du Port, prévue dans le programme du concours, les lauréats ont proposé sur la place Alexis-Marie-Piaget l'aménagement d'un jardin japonais, qui fait suite au Jardin anglais. La place du Port, elle, est aménagée tel un balcon sur le lac. Enfin, des aménagements mettent en valeur la structure des murs de l'ancien port. Le projet prévoit également un observatoire installé au bout du quai Ostervald pour que les visiteurs puissent admirer le lac. (ak)

Aux Editions Messeiller



Marianne Schneeberger

La petite girafe aux drôles de taches

Une petite girafe se demande pourquoi ses taches sont si différentes de celles de ses semblables. N'obtenant pas de réponse de la part de ses parents, elle s'en va seule dans la vaste et dangereuse savane afin d'y rencontrer d'autres animaux qui, comme elle, sortent de l'ordinaire. De fil en aiguille, elle se rend compte que sa dissemblance comprend surtout bien des avantages, et non des moindres!

Existe aussi en théâtre d'images (Kamishibaï).

Volume de 40 pages intérieures au format 21 x 23 cm, impression en quadrichromie sur papier couché demi-mat 250 gm^2, couverture imprimée en quadrichromie, reliure cartonnée débordante cousue au fil.





Bulletin de commande

à envoyer aux Editions H. Messeiller SA, case postale 95, 2006 Neuchâtel, edition@messeiller.ch

.... ex. de l'ouvrage **«La petite girafe aux drôles de taches»** de Marianne Schneeberger, au prix de **Fr. 23.–**

.... ex. du Kamishibaï **«La petite girafe aux drôles de taches»** de Marianne Schneeberger, au prix de **Fr. 75.–**

(TVA 2,5% incl.), frais de port et d'emballage en sus.

Nom:

Prénom:

Rue et N°:

NP et localité:

Téléphone: E-mail:

Date: Signature

No2_jeudi24_01_2013.qxd:vivre_la_ville 22.1.2013 16:53 Page 7



L'aménagement de la place Numa-Droz s'accompagne d'une réflexion de fond sur l'avenir du centre-ville

Un nouvel essor pour le centre-ville

L'aménagement de la place Numa-Droz vise à donner un nouveau souffle au centre-ville, à l'instar naguère de la création de la zone piétonne ou du percement des tunnels autoroutiers. Des projets contestés à l'époque, mais dont plus personne ne voudrait aujourd'hui se passer.



A terme, les bus ne circuleront plus par la rue Saint-Honoré, qui fera partie intégrante de la zone piétonne.

L'aménagement de la place Numa-Droz va permettre de soutenir le développement du centre-ville, en le rendant non seulement plus séduisant et accessible, mais également en permettant une extension future de la zone piétonne. Il est en effet prévu, à terme, de supprimer totalement le trafic sur la rue Saint-Honoré, en faisant transiter par la place Numa-Droz les bus qui l'empruntent actuellement. Cela implique de revoir l'organisation de la place Pury, qui ne devrait plus être traversée obliquement par les bus.

Places de parc en suffisance

Mais comme tout projet novateur, l'aménagement de la place Numa-Droz ne va pas sans susciter des craintes. Certains commerçants redoutent ainsi de perdre une partie de leurs clients, en raison notamment de la suppression des 38 places de parc publiques et six sur le domaine privé situées entre la poste et le Collège latin. Pour contrebalancer cette réduction de l'offre, les autorités prévoient d'allonger la durée de stationnement sur les places situées à la rue de la Promenade-Noire et sur le quai Philippe-Godet.

Elles rappellent par ailleurs que le centre-ville compte trois parkings souterrains, qui sont très rarement complets. Les études de stationnement montrent ainsi que même au plus fort de la journée, le parking du Port, qu'il est prévu d'agrandir à moyen terme sous la place Alexis-Marie-Piaget, n'est occupé qu'à 80% de sa capacité.

Réflexion globale

Le Conseil communal est toutefois conscient des difficultés actuelles rencontrées au centre-ville. C'est pourquoi il s'emploie à définir une stratégie de développement globale avec l'aide d'un spécialiste de la HEG-Arc, en étroite concertation avec la Commission du développement économique du Conseil général et l'ensemble des acteurs concernés, dont le Commerce indépendant de détail (CID). (ab)



Agenda culturel

Galeries et musées

Bibliothèque Publique et Universitaire (pl. Numa-Droz 3), exposition permanente «Archives Jean-Jacques Rousseau». Ouvert me et sa de 14h à 17h, lu et ma, je et ve de 9h à 11h30 et de 14h à 17h (s'adresser à l'accueil). Jusqu'au 28 février 2012, exposition temporaire «Je vous aime encore plus sur votre portrait» Rousseau ou le culte de l'image. Ouvert lu-ve de 8h à 22h, sa de 8h à 17h.
Lundi 28 janvier à 18h30, Les Lundis des Mots. Lecture de quelques nouvelles de Marguerite Yourcenar, par Bernard Huttenlocher.
Musée d'art et d'histoire (esplanade Léopold-Robert 1), expositions permanentes, legs Yvan et Hélène Amez-Droz «Neuchâtel: une histoire millénaire». Ouvert ma-di de 11h à 18h. Entrée libre le mercredi.
Jusqu'au 17 février, exposition «1500-1900. La collection des arts plastiques».
Mardi 29 janvier à 12h15, mardi du musée. «La mise en scène des sentiments et des passions à travers quelques œuvres majeures de la collection», visite commentée ciblée de l'exposition «1500-1900. La collection des arts plastiques» par Lucie Girardin-Cestone, assistante-conservatrice.
Musée d'ethnographie (rue St-Nicolas 2-4), jusqu'au 20 octobre, exposition «Hors-champs». Ouvert ma-di de 10h à 17h. Entrée libre le mercredi.
Jusqu'au 17 février, exposition «Les Fantômes des collections».
Muséum d'histoire naturelle (rue des Terreaux 14), jusqu'au 20 mai, exposition «Supra 100 Le temps suspendu». Ouvert ma-di de 10h à 18h. Entrée libre le mercredi.
Mercredi 30 janvier à 12h30 et 14h15, Vertige d'une rencontre, film de Jean-Michel Bertrand, présenté par le réalisateur.
Centre Dürrenmatt (Pertuis-du-Sault 74), jusqu'au 10 février, exposition «Tell(e) est la Suisse – das Kreuz mit dem Kreuz», caricatures de Jules Stauber. Ouvert me-di de 11h à 17h. www.cdn.ch.
Galerie Quint-Essences (rue du Neubourg 20), jusqu'au 26 janvier, exposition «Entre rêve et réalité», de Valérie Leuba. Ouvert ma-sa de 14h à 18h30 et sur rendez-vous.
Jardin botanique (Pertuis-du-Sault 58), jusqu'au 23 mars, exposition «Les oiseaux et mammifères de Robert Hainard», ouvert tous les jours de 9h à 17h.
Galerie C (espl. Léopold-Robert 1), jusqu'au 16 février, exposition «Le temps suspendu», de Etienne Krähenbühl, en collaboration avec le Musée d'histoire naturelle.
CAN, Centre d'art Neuchâtel (rue des Moulins 37), jusqu'au 21 février, exposition Superamas/Phase 3/Technique et sentiment. Ouvert me-di de 14h à 18h, je de 14h à 20h.
Théâtre du Pommier (rue du Pommier 9), jusqu'au 30 janvier, exposition de photographies de David Perriard «Déchets».

Divers

Lyceum Club (rue des Beaux-Arts 30), mardi 29 janvier à 20h, soirée lecture publique avec Yasmine Char sur le thème de la quête d'identité de la femme dans le monde moderne, un univers complexe et conflictuel.



La votation sur l'aménagement de la place Numa-Droz aura lieu le 3 mars prochain

« Prenez place »

Les Neuchâtelois, domiciliés en ville de Neuchâtel, sont appelés à se prononcer dimanche 3 mars sur l'aménagement de la place Numa-Droz. Ils s'exprimeront plus précisément sur l'arrêté, voté le 5 novembre 2012 par le Conseil général, qui concerne une demande de crédit de 9,8 millions de francs destinés à aménager cette place. Le Conseil communal inaugurera ce vendredi au Péristyle l'exposition « Prenez place ». Elle a pour but de permettre aux électeurs de se forger leur propre avis.

Les électeurs de la ville de Neuchâtel recevront leur matériel de vote dans la semaine du 4 au 8 février 2013. Ils devront se prononcer sur le crédit destiné à aménager la place Numa-Droz. Concrètement, ce projet propose de remplacer l'actuel carrefour par une place de 25 mètres sur 12, qui fonctionnera comme un giratoire. Il traitera les accès au cœur de la place en tenant compte de tous les besoins de mobilité propre au centre de notre cité. Les usagers du domaine public se partageront cet espace où la vitesse de circulation sera limitée à 30 km/h.

Une place embellie et conviviale

Le périmètre d'aménagement de la place Numa-Droz est délimité par les passages piétons situés à l'est de la poste, à l'ouest du Collège latin et au bas du carrefour de la rue des Terreaux. Ces passages piétons demeurent dans cet espace limité à 30 km/h. Les feux et les autres passages piétons traditionnels seront supprimés. Les véhicules et les transports publics tourneront autour de la place, comme dans tout giratoire. « Les dimensions du carrefour ont été étudiées de sorte que les camions et les bus puissent circuler sans encombre », relève Antoine Benacloche, ingénieur communal. Les piétons pourront traverser où bon leur semblera, sans pour autant avoir la priorité. « Ils ne pourront pas se jeter sur la chaussée sans prêter attention au trafic », rassure l'ingénieur communal. La place sera embellie par des fleurs et des pergolas. Les bâtiments alentours seront mis en valeur par un nouvel éclairage. Les piétons, les cafés comme les commerces bénéficieront de plus grands espaces. La place Numa-Droz, située au cœur de la ville de Neuchâtel, deviendra un endroit convivial où il fera bon s'arrêter.

Comprendre le fonctionnement de la place

Le Conseil communal a prévu différentes actions pour mener campagne en faveur de l'aménagement de la place Numa-Droz. Il inaugurera vendredi 25 janvier à 18 heures au Péristyle de l'Hôtel de Ville une exposition. Baptisée « Prenez place », elle sera divisée en quatre secteurs. Des panneaux illustrés expliqueront le processus qui a permis de passer de l'avant-projet de la place Numa-Droz à la demande de crédit présentée au Conseil général. Deux films seront projetés en boucle. Le premier présente l'aménagement du centre de Köniz. On y voit les différents usagers de la route se partager l'espace sans problème tout en disposant d'une grande fluidité du trafic. Le contact visuel, notamment entre piétons et automobilistes, constitue un élément central à la cohabitation. L'autre film, lui, modélise la future place Numa-Droz. Il montre des piétons, des voitures et des bus, qui circulent sur la place. Cette simulation donne un aperçu du fonctionnement de l'ensemble. Un coin de l'exposition sera réservé aux référendaires ainsi qu'au comité de soutien. Les deux parties disposeront de la même place pour développer leurs arguments. Une table, de même forme que le centre de la future place, servira d'espace forum. A cet endroit, les autorités communales seront représentées chaque jour par un membre du Conseil communal pour discuter avec la population. L'exécutif a également prévu de poser des affiches aux quatre coins de l'actuel carrefour Numa-Droz. Elles sont une invitation à l'exposition et représenteront des vues du futur aménagement. Une personne qui se place dans le coin ouest du carrefour actuel pourra découvrir à quoi ressemblera ce même endroit après l'aménagement de la place Numa-Droz. (ak)

Présence des autorités communales

L'exposition « Prenez place » aura lieu du 26 janvier au 2 mars au Péristyle de l'Hôtel de Ville. Ouverte durant toute la journée, elle sera interrompue le 2 février, du 8 au 10 février et éventuellement le 22 février pour laisser la place à d'autres exposants. Un membre du Conseil communal sera présent chaque jour en fin d'après-midi pour débattre du projet avec les visiteurs. Le rapport du Conseil communal ainsi que les débats concernant la demande de crédit pour l'aménagement de la place Numa-Droz sont disponibles sur www.neuchatelville.ch. (ak)

Les usagers de la route circuleront autour de la place Numa-Droz comme autour de tout rond-point. • **Photo : sp**



La Ville, le Canton, la Confédération, Trans

« La Ville peu

Le projet d'aménagement de la place Numa-Droz est devisé à 9,8 millions de francs. Après déduction des parts de la Confédération, du Canton, des Transports publics neuchâtelois et de Viteos, la facture finale à charge de la Ville de Neuchâtel se monte à 4,6 millions de francs. Selon le Conseil communal, la Ville peut se permettre cet investissement au vu de la bonne santé de ses finances.

« Ce projet a un coût, mais c'est un bon investissement : la Ville de Neuchâtel a les moyens de le faire et ce n'est pas au détriment d'autres projets. C'est un investissement pour l'avenir de la ville. Il permet de mettre en valeur un patrimoine. Avec l'aménagement de la place Numa-Droz, le centre-ville s'approche de son lac. Ce

No2_jeudi24_01_2013.qxd:vivre_la_ville 22.1.2013 16:53 Page 9



Les différents aménagements floraux rendront la place Numa-Droz plus chaleureuse et conviviale. • Photo: sp

'ransN et Viteos participeront au financement du projet

≥ut se le permettre »

lac, qui renforce avec sa zone piétonne, l'identité de Neuchâtel», détaille Antoine Benacloche, ingénieur communal.

> « Le montant à charge de la Ville de Neuchâtel s'élève à 4,6 millions de francs »

Partage des coûts

Le crédit, voté le 5 novembre 2012 par le Conseil général, s'élève à 9,8 millions de francs. La participation de la Confédération se monte à un peu plus d'un million de francs. A cela viennent s'ajouter 3,2 millions de la part du Canton et 650'000 francs des transports publics neuchâtelois, TransN. Viteos participera à hauteur de 300'000 francs pour l'éclairage. Après ces déductions, le montant à charge de la Ville de Neuchâtel s'élève à 4,6 millions de francs. Pour régler sa part, la Ville prendra 2,6 millions de francs dans son fonds de réserve du projet d'agglomération, doté de 7 millions de francs. Le solde de 2 millions de francs est inscrit au budget des investissements. Par ailleurs, le Conseil général avait déjà voté un montant de 568'000 francs, destiné à des frais d'études, compris dans ce crédit.

Des finances saines

Le Conseil général a adopté en fin d'année passée le budget 2013 de la Ville de Neuchâtel. Il présente un bénéfice de 2,6 millions de francs pour 285,3 millions de charges et 287,9 millions de revenus. Les investissements prévus pour cette année ont quasiment doublé par rapport à l'an dernier, passant de 34 millions de francs en 2012 à 61 millions pour 2013. Dans ce contexte favorable, la Ville de Neuchâtel peut aborder l'aménagement de la place Numa-Droz de manière sereine d'un point de vue financier. «La Ville de Neuchâtel a des finances saines: elle peut se le permettre», assure Pascal Sandoz, au nom du Conseil communal. (ak)

> « La Ville de Neuchâtel a des finances saines: elle peut se le permettre »

Une gestion financière de qualité

Depuis 1999, l'Institut des hautes études en administration publique (Idheap) publie chaque année un comparatif des finances communales. Cette étude, qui s'accompagnait de notes, permettait d'établir un classement des principales villes de Suisse. En 2009, la Ville de Neuchâtel a terminé au premier rang. Depuis, l'Idheap a cessé de publier ces notes dans son étude. PME Magazine a décidé de poursuivre ce classement. Dans son édition de janvier 2013, le magazine indique avoir recalculé les notes de manière à «poursuivre un classement et une série de résultats ininterrompus depuis plus de dix ans». Pour son exercice 2011, la Ville de Neuchâtel termine au 5e rang du classement avec une note de 5,49, soit à seulement trois centièmes du podium. Elle s'en sort bien: sa gestion financière de qualité lui permet de figurer dans les hauts du classement, qui compte une vingtaine de grandes villes de Suisse.

No2_jeudi24_01_2013.qxd:vivre_la_ville 22.1.2013 16:53 Page 10



Les opposants présentent leurs arguments contre l'aménagement de la place Numa-Droz

« Non au chaos, oui à la sécurité »

L'aménagement de la Place Numa-Droz est combattu par les sections neuchâteloises du Touring Club Suisse (TCS) et de l'Automobile Club de Suisse (ACS), ainsi que par l'association du Commerce indépendant de détail (CID) de Neuchâtel et le PDC local. Les opposants jugent le projet dangereux pour tous les usagers – des piétons aux automobilistes en passant par les cyclistes – et craignent un chaos en matière de circulation au centre-ville. Les commerçants risquent d'en pâtir, d'autant plus que les 44 places de parc en surface situées entre la poste et le Collège latin vont disparaître. En cas de non le 3 mars, le comité référendaire s'engage à soutenir tout nouveau projet qui tienne compte de ses remarques.



De gauche à droite, sous le regard du vice-chancelier Bertrand Cottier: Jean-Luc Vautravers (TCS), Fabienne Margot (CID), François Engisch (CID), Vincent Pahud (PDC), Pierre Schwab (ACS) et Doris Nussbaumer (ACS).

Les opposants ne se disent en effet «nullement contre la convivialité, la végétalisation et le lien au lac envisagés», mais jugent l'aménagement proposé problématique du point de vue de la sécurité routière. «Dans cette zone limitée à 30 km/h, les passages pour piétons seront en effet supprimés, en même temps que disparaîtront les feux et qu'une seule voie sera créée dans chaque sens», soulignent-ils.

Le comité référendaire craint que «le statut préférentiel» accordé aux piétons et «les lignes fines aménagées avec des pierres et de rehaussements de quatre centimètres» pour favoriser la traversée ne leur donnent «un faux sentiment de sécurité». Car «les voitures, les camions, les transports publics, les ambulances et les pompiers continueront d'avoir la priorité», souligne-t-il. A ses yeux, «conflits et accidents» sont ainsi «programmés».

Accidents redoutés

«Il est en effet illusoire de croire que la compréhension mutuelle entre piétons et automobilistes sera toujours la règle sur un tronçon traversé actuellement par plus de 20'000 véhicules par jour», estiment les référendaires. Les personnes âgées, les handicapés et les enfants seraient les plus menacés.

«Le giratoire carré appelé à remplacer les feux obligera par ailleurs les véhicules à tourner à angle droit, ce qui ne favorisera pas non plus la sécurité, ni le trafic des transports publics», relèvent encore les opposants. Qui déplorent dans la foulée qu'«urbanistes et architectes» se soient «accrochés à l'idée d'un giratoire quasiment rectangulaire, sans tenir compte des remarques des spécialistes du trafic».

Risque d'engorgement

Le comité référendaire doute par ailleurs que le trafic puisse s'écouler de manière fluide. «Rectiligne sur 300 mètres, l'aménagement de Köniz, souvent cité comme exemple, n'a ainsi rien à voir avec le carrefour de la place Numa-Droz, à trois branches», relève-t-il. «Toute une série de mesures d'accompagnement ont par ailleurs été prévues pour faire face à une éventuelle hausse du trafic, ce qui n'est pas le cas à Neuchâtel».

> « Les opposants jugent l'aménagement proposé problématique du point de vue de la sécurité routière »

Les opposants craignent ainsi que «le chaos engendré à la place Numa-Droz» n'ait pour conséquence «d'augmenter considérablement les bouchons qui se forment déjà aux rues de l'Ecluse, des Bercles et des Parcs». Ils ne croient en effet pas qu'il soit possible de réduire de 5'000 véhicules par jour le nombre de véhicules qui circulent par le centre-ville, en canalisant dans les tunnels sous Neuchâtel le trafic purement de transit.

Craintes pour le centre-ville

«Et si cet objectif est atteint en partie, les véhicules qui ne circuleront plus à Neuchâtel transporteront ailleurs autant de personnes qui ne se rendront plus au centre-ville», font remarquer les opposants. «Le tissu économique du centre-ville se rétrécira, avec le risque de fermeture de commerces et de déplacements de bureaux du secteur tertiaire. Or, nous voulons bien au contraire un cœur de cité vivant», poursuit le comité référendaire, qui déplore également la suppression des 44 places de parc en surface situées entre la poste et le Collège latin, bien situées et bon marché.

Les référendaires pointent également du doigt un «manque de vision globale». Selon eux, l'aménagement de la place Numa-Droz «aurait dû être envisagé dans le contexte de la refonte complète de la place Pury» et «prendre en compte également le trafic nord-sud», appelé à se renforcer compte tenu de la densification voulue par les autorités dans les hauts de la ville.

Coût jugé élevé

«Si le projet devait être accepté, les travaux à la place Numa-Droz coïncideront par ailleurs avec d'autres chantiers considérables, notamment autoroutiers, à Serrières, à l'est de la ville et dans les tunnels», regrettent encore les opposants. Et d'esquisser le scénario d'un accident nécessitant la fermeture complète ou partielle des tunnels sous la ville. Selon eux, le nouvel aménagement de la place Numa-Droz «ne permettra pas d'absorber ce surcroît de trafic».

«Au surplus, les grandes réussites urbanistiques à Neuchâtel ne rendent pas optimiste quant à l'aménagement de la place Numa-Droz», poursuivent les opposants, qui citent la place du Port et les abords de la gare. Et de dénoncer également «le coût élevé» du projet. «Dix millions de francs, ce n'est pas rien à une époque où tant d'autres besoins ne sont pas satisfaits».

Le référendum contre l'aménagement de la place Numa-Droz a abouti avec 3'241 signatures valables. Il en fallait au minimum 2'476, soit 10% du corps électoral.





Set et match ?

Lorsque Wawrinka accomplit des prouesses, Federer renonce à participer à la Coupe Davis… Quand le Bâlois répond présent à Swiss Tennis, Stan s'effondre… On se réjouit de pouvoir enfin réunir la paire, la bonne, dans d'idéales conditions. L'exploit est au bout des raquettes suisses, mais les couleurs rouges et blanches de l'Helvétie n'ont pas encore trouvé place dans le livre de l'histoire de la Coupe Davis.

Cela nous rappelle étrangement un autre duo. A l'époque et pendant presque un siècle, la Ville de Neuchâtel bénéficiait d'un dossier attrayant pour la construction d'un nouveau théâtre, sans en avoir les moyens. Et lorsque les finances le permettaient, les esquisses tardaient à voir le jour.

Aujourd'hui, la Ville bénéficie d'un projet cohérent pour l'aménagement de la place Numa-Droz. Elle possède les écus nécessaires à sa réalisation dans des circonstances favorables. Le dernier mot appartiendra au peuple qui, le 3 mars prochain, revêtira les habits de l'arbitre. Place à la couleur de son choix !

Rémy Voirol



Subventions culturelles

La Direction de la culture de la Ville de Neuchâtel invite les acteurs culturels à une séance de présentation de la politique du Conseil communal en matière de subventions culturelles. Cette rencontre aura lieu

lundi 28 janvier 2013 à 17h30
au Muséum d'histoire naturelle
(rue des Terreaux 14)

Le conseiller communal directeur de la culture, M. Thomas Facchinetti, et le délégué culturel, M. Patrice Neuenschwander, présenteront les priorités de la politique culturelle de la Ville de Neuchâtel ainsi que les critères d'octroi de subventions culturelles en vigueur dès 2013.

La documentation requise pour le dépôt d'une demande de subvention (formulaire, guide explicatif et lexique) sera à disposition sur place.

Informations complémentaires: secrétariat général de la culture, tél. 032 717 75 02

Offre d'emploi

Suite au départ à la retraite du titulaire, la direction des Sports, sur mandat du Syndicat Intercommunal des Patinoires, met au concours le poste suivant :

un-e chef(-fe) d'exploitation des patinoires
à 100%

directement subordonné-e au chef du Service des sports de la Ville de Neuchâtel

La mission comprendra, notamment, les tâches suivantes :

Organisation, contrôle et promotion des missions du service public :
- organisation de l'accueil des différents types d'utilisateurs ;
- participation aux réflexions pour le développement des activités de glace envers tous les publics.

Contrôle, maintenance, sécurité, rénovation des équipements :
- suivi des équipements et installations techniques ;
- mise à jour et application de la réglementation sur l'hygiène et la sécurité spécifique aux établissements de patinoires.

Gestion administrative et budgétaire des équipements :
- élaboration et suivi des budgets et comptes ;
- rédaction de documents administratifs liés au fonctionnement des équipements (convention, confirmation de location, etc.).

Management du personnel :
- définition, pilotage, contrôle des activités du personnel (permanent et saisonnier), gestion des conflits, suivi de la formation professionnelle.

Au bénéfice d'une maturité professionnelle, de préférence technique et/ou d'une formation dans le management du sport, vous avez de réelles capacités de gestion avec un excellent sens de l'organisation et êtes sensible aux activités sportives et extra-sportives. Appréciant de travailler en équipe, soucieux-se de promouvoir les missions du service public, rigoureux-se et disponible, vous êtes ouvert-e à l'évolution des besoins d'une société en mouvement.

Si cette offre vous intéresse, envoyez votre lettre de motivation accompagnée des documents usuels - curriculum vitae, photographie, copie de diplômes et certificats - à l'adresse suivante, jusqu'au **31 janvier 2013 :**

Ville de Neuchâtel
Service des ressources humaines
Faubourg de l'Hôpital 4
2000 Neuchâtel

Si vous souhaitez obtenir des informations complémentaires concernant ce poste, n'hésitez pas à appeler **M. Patrick Pollicino,** chef du Service des sports, au 032 717 72 81.

Entrée en fonction : à convenir.



Activités des commissions réglementaires

Commission d'urbanisme

La Direction de l'urbanisme et de l'environnement informe que la Commission d'urbanisme de la Ville siégera les :

- **vendredi 22 février 2013**
- **vendredi 15 mars 2013**
- **vendredi 26 avril 2013**
- **vendredi 17 mai 2013**
- **vendredi 14 juin 2013**
- **vendredi 23 août 2013**
- **vendredi 20 septembre 2013**
- **vendredi 27 septembre 2013**
- **vendredi 25 octobre 2013**
- **vendredi 29 novembre 2013**
- **vendredi 13 décembre 2013**

Pour que les projets puissent être inscrits à l'ordre du jour, ceux-ci doivent impérativement être adressés au Conseil communal 10 jours avant la date de la séance.

Direction de l'urbanisme
et de l'environnement



Université Populaire Neuchâteloise

L'Université Populaire Neuchâteloise, section du littoral, vous informe qu'il reste des places dans les cours suivants :

Développer votre créativité en photographie
Mercredi 23, 30 janvier, 6 février, 5 mars de 18h30 à 20 heures et sortie le 2 février
Par M. Christian Poffet

Lecture et conversation en français
Mercredi 23, 30 janvier, 6, 13, 20 février, 6, 13, 20 mars 2013 de 20 heures à 21h30
Par Mme M.-F. de Weck

Pour tous renseignements, veuillez vous adresser au secrétariat de l'UPN jeudi de 14h à 17h et lundi de 9h à 12h au 032 725 50 40 (répondeur) ou par courriel : upn-littoral@rpn.ch ou sur le site http//upn.cpln.ch



No2_jeudi24_01_2013.qxd:vivre_la_ville 22.1.2013 16:53 Page 12



Le comité de soutien à l'aménagement de la place Numa-Droz présente son point de vue

Unis pour une vision moderne

Des partis politiques, des associations actives dans le domaine des transports et de l'environnement, des acteurs économiques et des acteurs de la société civile se mobilisent pour l'aménagement de la place Numa-Droz. A la suite du référendum contre ce projet, un comité de soutien a vu le jour. Ses membres s'engagent pour défendre l'aménagement de la place Numa-Droz, qui représente «une vision moderne de l'aménagement urbain».

«Neuchâtel possède une magnifique vieille ville, qui se trouve au bord du lac, sans l'être vraiment», constate Antoine Grandjean, président du comité de soutien à l'aménagement de la place Numa-Droz. En effet, la ville de Neuchâtel est coupée en deux par la route cantonale qui passe par la rue de la Place-d'Armes, par l'actuel carrefour Numa-Droz et qui continue le long de l'avenue du Premier-Mars. «Ces rues, qui coupent le centre-ville de son lac, agissent comme une frontière ou une rivière», ajoute la Verte Nicole Baur, membre du comité de soutien.

Manque de diversité

Le centre-ville connaît une période pénible avec des difficultés d'ordre économique. «Trois éléments sont à l'origine des problèmes du centre-ville. En premier lieu, les rues manquent de convivialité et de facilité d'accès. Des couleurs, de la verdure et d'autres aménagements font encore défaut. Le centre-ville doit aussi faire face à un problème de diversité des enseignes. Les opticiens et les magasins de mode pour jeunes filles sont trop nombreux par exemple. D'autres domaines tels que la quincaillerie ou la nourriture spécialisée mériteraient d'être développés. Pour finir, la taille de la zone piétonne est trop petite. Si l'on veut concurrencer les centres commerciaux, il faut l'élargir», détaille Antoine Grandjean, ancien conseiller communal de la Ville de Neuchâtel. Les autorités communales se sont saisies du problème. Le Conseil communal, accompagné par la HEG-Arc, a entrepris cet été une démarche visant à identifier des axes de développement pour ce lieu. De leur côté, les différents groupes du Conseil général ont voté pour créer une commission spéciale «Développement économique». Le comité de soutien est convaincu que «l'aménagement de la place Numa-Droz permettra de réduire le trafic de transit et rendra le centre-ville plus accessible. Il ne peut en aucun cas nuire à ses commerces». «L'attractivité est un élément central. Il est nécessaire d'embellir les espaces publics de manière à attirer les gens au centre-ville», souligne Antoine Grandjean.



Le comité de soutien à l'aménagement de la place Numa-Droz comporte des personnalités issues des milieux politique, économique et de la mobilité.

Le giratoire assure la fluidité

L'aménagement de la place Numa-Droz propose une cohabitation des différents usagers dans le but de fluidifier le trafic. «Le giratoire est actuellement le carrefour qui permet la meilleure fluidité», affirme le président du comité. Par ailleurs, les piétons n'auront pas la priorité. «Si l'aménagement avait proposé une zone de rencontre, tous les usagers auraient été immobilisés par les traversées incessantes de piétons. Dans le cas présent, la voiture reste prioritaire, ce qui fait que les piétons devront aussi s'arrêter pour laisser passer les autres usagers», relève Antoine Grandjean. Le projet de la Ville de Neuchâtel est soutenu financièrement par la Confédération, le Canton et les transports publics neuchâtelois, TransN. «Les transports publics ont des horaires à tenir. S'ils avaient décelé des problèmes de fluidité, ils n'auraient pas pris part au projet», ajoute le président du comité.

D'autre part, le projet engendrera la suppression de 44 places de parc. Pour le président du comité de soutien, «le centre-ville de Neuchâtel ne se trouve pas dans une mauvaise situation en terme de parcage. Il est très rare que les trois parkings souterrain soient pleins, à l'exception de la Fête des vendanges.»

Crise de confiance généralisée

«Il existe un problème de confiance général envers les autorités. Les gens ne font pas toujours la différence entre l'Etat et la Ville, alors que cette dernière récolte plutôt des lauriers en terme de gestion», analyse Antoine Grandjean. Pour Nicole Baur, cette crise de confiance s'étend même jusqu'aux experts, dont les réflexions sont parfois remises en question. «Le projet de la place Numa-Droz est le résultat d'un concours international d'aménagement d'espaces publics, ce n'est pas une lubie d'un conseiller communal», réagit le président du comité de soutien. Des villes comme Sion et Köniz ont, elles aussi, opté pour la création d'espaces partagés. «Les finances de la Ville de Neuchâtel sont bonnes et je suis convaincu que l'aménagement de la place Numa-Droz revitalisera le centre-ville», conclut le président du comité de soutien. (ak)

Pourquoi soutenez-vous l'aménagement de la place Numa-Droz?

«L'endroit constitue l'un des carrefours les plus fréquentés, mais aussi l'un des plus impraticables et des plus laids de notre ville.

Ce passage fait naturellement le lien entre la zone piétonne et des lieux importants de la vie communautaire (poste, bibliothèque, port, Ecole-club Migros, quai Ostervald). Or actuellement, il constitue une barrière inhospitalière voire dangereuse, incitant à l'imprudence, tant il faut de patience pour le traverser.

Voici plus de trente ans, Neuchâtel a fait le choix d'accorder la priorité aux piétons en aménageant une zone piétonne. Nul ne songerait aujourd'hui à réintroduire le trafic au centre-ville. La réfection de la Place-Numa-Droz s'inscrit dans la même logique. Elle contribuera au confort et à la sécurité de la population.»

Thierry Chatelain,
Directeur de la Bibliothèque publique et universitaire

«Tout d'abord, Le Bistrot du Concert a toujours été mis à l'écart des manifestations du centre ville car il est situé à l'extrême est de la zone piétonne. Avec l'aménagement de la place Numa-Droz, nous serons en quelque sorte un peu plus intégrés au centre-ville car ce projet permettra d'agrandir la zone piétonne et cela nous donnera l'opportunité de concrétiser davantage de collaborations avec les établissements alentours.

Ensuite, nous sommes tout à fait favorables à améliorer le lien entre le centre-ville et le port car nous sommes aujourd'hui séparés par une route cantonale. Au Restaurant du Quai du Port, nous recevons énormément de monde en été et il faut que ces personnes puissent rejoindre le centre-ville plus aisément.

Pour finir, la terrasse du Bistrot du Concert se trouve à quelques mètres de cette route si fréquentée et d'un point de vue esthétique, la vue est catastrophique pour nos clients. L'aménagement de la place Numa-Droz constituerait un véritable bol d'air frais!

C'est un projet qui n'est pas seulement esthétique, mais qui permettra enfin de créer un lien entre notre porte d'entrée lacustre et le centre-ville.»

Valérie et Steve Di Domenico,
exploitants du Bistrot du Concert et du Restaurant Au Quai du Port

La Ville officielle



Conseil général

Nouveau membre

Arrêté
proclamant élu membre du
Conseil général
Monsieur Dimitri Paratte
(Du 9 janvier 2013)

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE NEUCHÂTEL

Considérant qu'il y a lieu de repourvoir un siège devenu vacant au Conseil général, par suite de la démission de M. Pascal Helle ;

Vu le résultat de l'élection du Conseil général, du 13 mai 2012 ;

Vu les désistements de M[mes] Caroline Nigg et Annette Nénavoh, 1[re] et 2[e] suppléantes de la liste SolidaritéS ;

Vu la loi sur les Communes, du 21 décembre 1964 ;

Vu la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984,

arrête :

Article premier. – M. Dimitri Paratte, troisième suppléant de la liste SolidaritéS à laquelle appartient le siège devenu vacant, est proclamé élu membre du Conseil général.

Art. 2. – Selon l'article 29 du Règlement général de la commune de Neuchâtel, du 22 novembre 2010, M. Dimitri Paratte sera assermenté le 14 janvier 2013 lors de la séance du Conseil général.

Art. 3. – Le présent arrêté sera publié dans la Feuille officielle et dans le journal officiel Vivre la Ville ; il en sera délivré un exemplaire à M. Dimitri Paratte.

Neuchâtel, le 9 janvier 2013.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le président, **Le chancelier,**
Pascal Sandoz **Rémy Voirol**



Enquêtes publiques

Demande de Monsieur Pierre-Laurent Denis, architecte à Rochefort, d'un permis de construire pour l'installation de capteurs solaires contre le parapet sud, l'agrandissement de trois fenêtres en façade nord et le remplacement de la chaudière 20, avenue des Alpes, article 10752 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de Monsieur Luciano Antognini.

Demande de M. Hamdin Maksuti, architecte à Neuchâtel (Forbat SA), d'un permis de construire pour la réfection de l'enveloppe du bâtiment et l'installation de capteurs solaires en toiture de l'immeuble 2-4, rue Caselle, article 9866 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de la Caisse de la fonction publique Prévoyance NE.

Enquêtes publiques (suite)

Demande de Monsieur Armando Pereira, architecte à Yverdon-les-Bains (AA Ateliers d'architecture SA), d'un permis de construire pour la transformation des étages et des combles ainsi que la pose de tabatières en toiture de l'immeuble 8, rue de la Côte, article 16736 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de Madame Annette Cameroni et Madame et Monsieur Joanne et Benjamin Delley Prongué.

Demande de Monsieur Jörg Sundhoff, architecte à Neuchâtel, d'un permis de construire pour l'installation de balcons et de tabatières en toiture de l'immeuble 14, chemin du Petit-Catéchisme, article 16241 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de Monsieur Daniel Huguenin.

Les plans peuvent être consultés du 4 janvier au 4 février 2013, délai d'opposition.

Demande de la Société Nolaris SA, d'un permis de construire pour l'installation de 3 îles solaires flottantes sur le Lac de Neuchâtel, article 2 DP 1 du cadastre du Canton de Neuchâtel, pour le compte de la Société Viteos SA.

Demande de Monsieur Kurt Kohler, architecte à Peseux (Atelier d'architecture ac architectes SA), d'un permis de construire pour la rénovation et l'agrandissement d'une maison familiale 96, route des Falaises, article 1310 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de Monsieur Hans-Rudolf Jost.

Demande de Monsieur Emmanuel Rey, architecte à Neuchâtel (Bauart Architectes et Urbanistes SA), d'un permis de construire pour la transformation, la rénovation et la création d'une nouvelle entrée au Nord de l'immeuble 5, rue de la Maladière, article 14212 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte du Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP).

Demande de Monsieur Jean-Pierre Wildhaber, architecte à Corcelles (Bureau d'architecture et conseils Wildhaber & Maillard), d'un permis de construire pour la construction d'un entrepôt enterré 15, rue de Monruz, article 1065 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de la Société Bouille SA.

Les plans peuvent être consultés du 18 janvier au 18 février 2013, délai d'opposition.

Demande de Monsieur Maeldan Even, architecte à Neuchâtel (Atelier Eleven Sàrl), d'un permis de construire pour l'aménagement d'une place de parc 55, chemin de la Boine, article 14318 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de Madame et Monsieur Jasmine Vagnières et Ricardo Alvarez.

Demande de Monsieur Pascal Solioz, architecte au Service des bâtiments et du logement de la Ville de Neuchâtel, d'un permis de construire pour le changement d'affectation d'un immeuble d'habitation en structure d'accueil et parascolaire 59, rue des Parcs, article 3583 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte du Service des bâtiments et du logement de la Ville de Neuchâtel.

Demande de Monsieur Gian Pietro Dalle Ave, architecte à Grandson, d'un permis de construire pour la démolition d'une maison familiale et la construction d'un immeuble de 5 appartements et d'un garage 78, rue des Parcs, articles 8488 et 8489 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de la Société Archim-Invest SA pa CIC SA.

Demande de Monsieur Pierre Roelli, ingénieur à Corcelles (FMN Ingénieurs SA), d'un permis de construire pour la réhabilitation de la production hydroélectrique de la Serrière à la Rue des Usines, articles multiples du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de la Société Viteos SA (nouvelle enquête publique suite à une modification du projet).

Les plans peuvent être consultés du 25 janvier au 25 février 2013, délai d'opposition.

Seuls les délais, indications et données publiés dans la Feuille Officielle cantonale font foi.

Les dossiers soumis à l'enquête publique peuvent être consultés au Service des permis de construire, fbg du Lac 3, 2[e] étage.

Les oppositions éventuelles doivent être adressées au Conseil communal, sous forme écrite et motivée.

Service des permis de construire

Echos

■ Le Conseil communal a adressé récemment ses voeux et félicitations à Mmes et MM. Jane et Charles Henri Vioget-Moulin, Jacqueline et Michel Tschäppät-Battigelli à l'occasion du 50[e] anniversaire de leur mariage et à M[me] et M. Marie-Jeanne et Raymond Matthey-Junod-Gimmel, à l'occasion du 55[e] anniversaire de leur mariage ainsi qu'à Mme et M. Severina et Ettore Natali-Ravera à l'occasion du 65[e] anniversaire de leur mariage.

■ Mercredi 16 janvier, M. Olivier Arni, directeur de l'urbanisme et de l'environnement, responsable des domaines, a représenté les Autorités communales à la présentation du nouveau millésime du Non filtré, au Péristyle de l'Hôtel de Ville.



Ateliers du mercredi

L'Atelier des musées informe qu'il reste encore quelques places pour les divers ateliers suivants :

« Supraconductivité : aux frontières du réel ! »
Muséum d'histoire naturelle

Pour les enfants de 4 à 6 ans
Mercredis 30 janvier, 13 mars et 24 avril, de 14h à 15h30.
Mercredis 13 février et 6 mars, de 16h à 17h30.
Pour les enfants de 7 à 9 ans
Mercredis 20 février et 20 mars, de 14h à 15h30.
Mercredi 13 mars, de 16h à 17h30.
Pour les enfants de 10 à 12 ans
Mercredis 13 février et 6 mars, de 14h à 15h30.
Mercredis 20 février et 20 mars, de 16h à 17h30.

« Portraits de mains »
Musée d'art et d'histoire

Pour les enfants de 7 à 10 ans
Mercredi 30 janvier, de 14 à 16h.

Renseignements et inscriptions : Atelier des musées, www.atelier-des-musees.ch



Energie

Contrôle des installations de chauffage

Semaine du 14 au 20 janvier 2013.

- Température extérieure moyenne : –1.7° C.
- Degrés-jours : 0.0 DJ.



Programme cinéma pour la semaine du 23 au 29 janvier 2013

Pour tous les cinémas, tél. 0900 900 920 (du réseau fixe Fr. 0,80/min).

APOLLO 1

ZERO DARK THIRTY
1re semaine. 16 ans sug 16 ans.
VF me au ma 14h30, me, ve au lu 20h30, sa/di 17h30. VO angl s-t fr/all me au ve, lu/ma 17h30, je, ma 20h30.
Bio: VF ve/sa 22h15.
Acteurs: Joel Edgerton, Jessica Chastain.
De Kathryn Bigelow.

MORE THAN HONEY
8e semaine. 7 ans sug. 10 ans.
VF di 10h45.
De Markus Imhoof.

APOLLO 2

THE HOBBIT : AN UNEXPECTED JOURNEY – 3D
7e semaine. 14 ans sug. 14 ans.
VF me au ma 20h15.
Acteurs: Martin Freeman, Andy Serkis, Ian McKellen.
De Peter Jackson.

RISE OF THE GUARDIANS – LES CINQ LÉGENDES – 3D
9e semaine. 7 ans sug. 7 ans.
VF me, sa/di 13h30.
De Peter Ramsey.

L'ODYSÉE DE PI – 3D
6e semaine. 10 ans. sug. 12 ans.
VF me au ma 15h30.
Acteurs: Gérard Depardieu, Saraj Sharma.
De Ang Lee.

RENOIR
2e semaine. 10 ans sug. 14 ans.
VF me au ma 18h, di 11h.
Apollo 3: me, sa/di 13h45, je/ve, lu/ma 15h30.
Acteurs: Michel Bouquet, Vincent Rottiers.
De Gilles Bourdos

APOLLO 3

CHASING MAVERICKS
1re semaine. 10 ans sug. 12 ans.
VF me au ma 18h, 20h30.
Apollo 1: VF ve/sa 23h30.
Acteurs: Gerard Butler, Jonny Weston, Elisabeth Shue.
De Michael Apted.

RISE OF THE GUARDIANS – LES CINQ LÉGENDES – 2D
9e semaine. 7 ans sug. 7 ans.
VF me, sa/di 16h.
De Peter Ramsey.

JACK REACHER
5e semaine. 16 ans sug. 16 ans.
VF ve/sa 23h.
Acteurs: Tom Cruise, Rosamund Pike, Robert Duvall.
De Christopher McQuarrie.

TABOU – TABU
2e semaine. 14 ans sug. 14 ans.
VO/d/f di 11h15.
Rex: VO/d/f me au ma 18h15, je/ve, lu/ma 15h.
Acteurs: Teresa Madruga, Laura Soveral, Ana Moreira.
de Michel Gomes.

ARCADES

DJANGO UNCHAINED
2e semaine. 16 ans sug. 16 ans.
VF me au ma 16h30, me, ve au lu 20h15. VO angl s-t fr/all je, ma 20h15.
Studio: VF ve/sa 22h15.
Acteurs: Jamie Foxx, Leonardo DiCaprio, Samuel L. Jackson.
De Quentin Tarantino.

LE MONDE DE NEMO – 3D
2e semaine. 7 ans sug. 7 ans.
VF me au ma 14h15.
De Andrew Stanton.

BIO

MAX
1re semaine. 12 ans sug. 14 ans.
VF me au sa, lu/ma 16h, 18h, me au ma 20h15, di 14h.
Acteurs: Mathilde Seigner, Joey Starr.
De Stéphanie Murat.

LA BAYADÈRE – BALLET DU BOLCHOÏ
Pas de limite d'âge. Représentation unique.
Sans dialogues. Di 27.1, 16h.
En direct live du Ballet du Bolchoï.

REX

THE LAST STAND – LE DERNIER RAMPART
1re semaine. 14 ans sug. 16 ans.
VF me au ma 20h30, ve/sa 23h. sa/di 15h45.
Acteurs: Arnold Schwarzenegger, Johnny Knowville.
De Kim Jee-Woon.

ERNEST ET CÉLESTINE
6e semaine. Pour tous sug. 5 ans.
VF me, sa/di 14h.
De Stéphane Aubier.

STUDIO

PAULETTE
1re semaine. 12 ans sug. 14 ans.
VF me au ma 16h, 18h, 20h15.
Acteurs: Bernadette Lafont, Dominique Lavanant, Carmen Maura.
De Jérôme Enrico.

QUEEN KONG CLUB – CINÉMA MINIMUM

ITALY, LOVE IT OR LEAVE IT
16 ans sug. 16 ans.
Me 23.1. 20h.
De Gustav Hofer & Luca Ragazzi.

ERWAN ET PLUS SI AFFINITÉS
16 ans sug. 16 ans.
Me 30.1. 20h, en présence du réalisateur.
De Marc Décosterd.



L'instantané de Stefano Iori...



... la ville bouge

Agenda pratique



Services d'urgence

Police: 117.

Service du feu: 118.

Urgences santé et ambulance: 144.

Hôpital Pourtalès et Maternité: No principal: tél. 032 713 30 00.

Urgences adultes: tél. 032 713 33 00.

Urgences pédiatriques: hotline 24h/24, 365 j/365, tél. 032 713 38 48.

Hôpital de la Providence: tél. 032 720 30 30.

Viteos SA – électricité, eau, gaz (numéro général et urgences), tél. 032 886 00 00.

Services publics

Association neuchâteloise pour la médiation familiale (fbg de l'Hôpital 23). Informations et prise de rendez-vous, tél. 032 886 80 15 (heures de bureau, sauf vendredi après-midi).

Association Osez Dire (case postale 245, 2400 Le Locle), tél. 032 931 02 56, association d'aide aux victimes d'inceste et d'abus sexuels à Neuchâtel. E-mail: info@osezdire.com www.osezdire.com.

Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP), Centre d'urgences psychiatriques (CUP): 032 755 15 15 (24h/24 et 7j/7).

CNP Enfance et adolescence, Consultation ambulatoire (rue de l'Ecluse 67), +41 32 889 69 65; lu-ve 8h-11h45/13h30-17h (16h pendant les vacances scolaires). En-dehors de ces heures: Centre d'urgences psychiatriques: 032 755 15 15.

Pharmacie d'office

La pharmacie de la Gare est ouverte tous les jours jusqu'à 20h30. Après 20h30, le numéro du service d'urgence 144 communique les coordonnées du pharmacien de garde atteignable pour les ordonnances urgentes soumises à la taxe de nuit.

NOMAD maintien à domicile

Centre NOMAD Neuchâtel et environs

7 jours/7, prestations de soins (LAMal) et d'aide aux activités de la vie quotidienne, collaboration avec les partenaires favorisant le maintien à domicile. Demande de prestations et d'informations: passage M.-de-Meuron 6, Neuchâtel, tél. 032 886 85 00, jours ouvrables de 7h30 à 12h et 13h30 à 17h30.

Permanence dentaire

En cas d'absence du médecin traitant ou du dentiste, composer le **No 144**.

Les services religieux

Cultes et messes du dimanche 27 janvier

Paroisse réformée évangélique

Sud:

Collégiale: di à 10h, culte cantate de J.-S. Bach BWV 84 «Ich bin vergnügt mit meinem Glücke», avec l'Ensemble vocal et instrumental de la Collégiale, avec sainte cène. A 18h, culte pour les jeunes préparé par les jeunes.

Temple du Bas: je à 10h, méditation, salle du refuge.

Nord:

Ermitage: chapelle ouverte tous les jours de 9h à 19h pour le recueillement. Di à 10h30, culte avec sainte cène suivi d'un repas palabre.

Est:

La Coudre: di à 10h, culte avec sainte cène.

Ouest:

Serrières: di à 10h, culte avec sainte cène.

Communauté allemande (Poudrières 21): di à 11h15, Gottesdienst.

Pourtalès: di à 10h, célébration animée par l'équipe œcuménique d'aumônerie de l'hôpital les 1er et 3e dimanche du mois.

Eglises catholiques romaines

Notre-Dame: sa à 17h, messe en portugais; di à 10h et 18h, messes.

Vauseyon, église Saint-Nicolas: pas de messe.

Serrières, église Saint-Marc: sa à 17h messe, di à 10h15, messe en italien.

La Coudre, Saint-Norbert: sa à 18h30, messe; di à 17h messe en latin.

Chapelle de La Providence: sa à 16h30, messe en croate; di à 11h, messe en polonais.

Hôpital Pourtalès, chapelle 6e étage: di 10h célébration dominicale.

Eglise catholique chrétienne

Eglise St-Jean-Baptiste (rue Emer-de-Vattel): di à 18h, messe.

Impressum

Editeur:
Ville de Neuchâtel, Conseil communal

Direction:
Rémy Voirol, chancelier

Rédaction:
Patrice Neuenschwander, journaliste
Aline Botteron, journaliste
Anne Kybourg, journaliste

Illustration:
Stefano Iori, photographe

Secrétariat:
Daniela Pellegrini Schuwey, secrétaire de rédaction

Contact:
- Téléphone: 032 717 77 09
- Télécopie: 032 717 77 10
- E-mail: bulletinofficiel@ne.ch

Internet:
www.neuchatelville.ch

Mise en page:
Cathy Ecabert

Impression:
Imprimerie H. Messeiller S.A., Neuchâtel

Tirage:
22'000 exemplaires

Publicité

BUREAU DE COURTAGE INDEPENDANT

NITERC SERVICES

Jean-Paul Cretin

Pour toutes vos assurances
conseil global et personnalisé

j-p.cretin@bluewin.ch

Beau-Site 18
2014 Bôle

Portable 079 206 94 03
Tél. + Fax 032 842 42 48



No2_jeudi24_01_2013.qxd:vivre_la_ville 22.1.2013 16:53 Page 16



Olivier Lasserre, lauréat du concours NumaPort, expose les grandes lignes de son projet « Neuch'forever »

« L'échange : la vraie sécurité »

Le projet d'aménagement de la place Numa-Droz est issu du concours d'aménagement d'espaces publics « NumaPort ». Parmi les 19 projets déposés, le jury a désigné lauréat celui du bureau Paysagestion à Lausanne : Neuch'forever. Fruit d'une collaboration interdisciplinaire entre paysagistes, ingénieurs en mobilité et architectes, ce projet propose une solution à la fois réaliste et séduisante pour la place Numa-Droz. Rencontre avec Olivier Lasserre, architecte-paysagiste, directeur de Paysagestion et pilote du projet.



Selon Olivier Lasserre, « piétons, automobilistes et autres usagers apprendront à se respecter mutuellement ».

Que proposez-vous concrètement pour l'aménagement de la place Numa-Droz?

Aujourd'hui, la place Numa-Droz est une route de transit, qui voit défiler 20'000 véhicules par jour. L'intention de la Ville de Neuchâtel consiste à en faire un espace public, qui ne soit pas seulement destiné aux voitures, mais également à d'autres formes de mobilité. Dans les années 70, la population neuchâteloise a voté pour la création des tunnels autoroutiers. Environ 40'000 véhicules les empruntent chaque jour. Les tunnels pourraient en accueillir encore davantage.

La place Numa-Droz est appelée à devenir un espace partagé où les pendulaires et les habitants de la ville bénéficieront d'une meilleure qualité



de vie. Cet aménagement profitera également aux commerçants et aux bistrots alentours : l'amélioration des espaces urbains permettra une plus grande perméabilité piétonne et un meilleur accès entre la ville commerçante et le lac.

Par ailleurs, le parking qui se trouve actuellement devant l'Hôtel du Touring sera supprimé. Cet aménagement est vraiment mal pratique : les gens qui s'y parquent ne sont jamais contents. La place Numa-Droz, c'est un peu le cœur de Neuchâtel. Il s'agit d'un endroit privilégié, pas d'un endroit pour un parking. Ce n'est pas pour autant que le projet est contre les voitures. Malgré la suppression de places de stationnement quasiment gratuites, il existe encore des places en surface à la place Alexis-Marie-Piaget et vers le quai Ostervald, par exemple. De plus, le parking du Port est très rarement plein.

Comment ce nouveau carrefour va-t-il fonctionner ?

Si on veut faire passer des milliers de piétons chaque jour exactement au même endroit, sans feu, ni passage piétons : c'est compliqué pour les voitures. Je travaille à Lausanne à proximité de la place de l'Europe et les voitures attendent trop longtemps, car les piétons, prioritaires, ne regardent pas en traversant la route. Le fait qu'il y ait un passage jaune leur donne une impression de sécurité, mais ça n'en est pas ! Il y a davantage d'accidents avec ce type d'aménagement que dans des espaces partagés. A la place Numa-Droz, les piétons devront prêter attention aux autres usagers… et réciproquement !

A Neuchâtel, l'axe qui s'étend de la rue de la Place-d'Armes jusqu'à l'entrée du parking du Port présente les conditions idéales pour un tel aménagement. C'est en regardant le petit film, réalisé par la ville de Köniz, que j'ai vraiment pris conscience du potentiel de ce type d'aménagement. Les usagers se regardent. Il y a un échange visuel entre eux : c'est ça la vraie sécurité ! Les piétons, les automobilistes et autres usagers apprennent dans le calme à se respecter mutuellement. Ce film sera projeté dès le 25 janvier au Péristyle de l'Hôtel de Ville dans le cadre de l'exposition « Prenez place ». Dans ce nouvel espace partagé, la vitesse sera limitée à 30 km/h et les feux seront supprimés. Les usagers motorisés circuleront selon un rythme plus calme. Au final, ce sera plus efficace : le giratoire permettra un plus grand débit.

Les équipes du concours avaient l'obligation de compter un ingénieur en mobilité. Comment avez-vous vécu cette contrainte ?

Pour la première fois, nous nous sommes associés avec le bureau stadt raum verkehr de Zurich, spécialisé en planification de transport. Le bureau Localarchitecture de Lausanne complétait l'équipe. L'avant-projet de la place Numa-Droz proposait l'implantation d'un giratoire de forme rectangulaire. Nous avons décidé de reprendre cette solution novatrice et de l'améliorer. L'ingénieur en mobilité de l'équipe, Markus Birchler, a fait des simulations, il a beaucoup observé les gens sur place. D'après les conclusions de ses études, ce giratoire fonctionne. Il a également mené, avec d'autres spécialistes en mobilité, une étude plus globale sur l'ensemble du trafic en ville de Neuchâtel dans le but d'améliorer les accès est et ouest de la ville. Ces gens savent de quoi ils parlent. Ils connaissent leur métier. Il faut leur faire confiance.

Votre équipe a-t-elle été associée à l'élaboration du projet final ?

Oui, nous avons reçu un mandat de la Ville de Neuchâtel pour élaborer un dossier de mise à l'enquête, sous la direction du Service des Infrastructures et Energies. Nous avons affiné le projet et fluidifié la forme centrale du giratoire de manière à ce que les véhicules passent au mieux. Un arrêt de bus a été ajouté à proximité du Collège latin en face de celui qui existe déjà. Nous avons aussi prévu des espaces destinés aux terrasses, aux fleurs et à des bancs. Le projet a été établi en étroite collaboration avec les transports publics neuchâtelois, TransN. A terme, la circulation des bus sera supprimée à la rue Saint-Honoré.

Que se passerait-il si le projet venait à être refusé ?

Il ne va rien se passer du tout. Nous avons mis beaucoup d'efforts dans ce concours pour que la ville de Neuchâtel puisse se moderniser et que sa place Numa-Droz devienne plus conviviale, plus accueillante et plus agréable. Ce serait une occasion manquée de changer ce vieil aménagement de transit. Tout est prêt : ce serait dommage de mettre tout ce travail à la poubelle !



En cas de refus, qu'adviendrait-il de vos propositions pour la place Alexis-Marie-Piaget, la place du Port et le port ?

Toutes ces propositions vont ensemble. Il y a une logique générale entre elles. Ce carrefour est le centre du projet. Les places du Port et Alexis-Marie-Piaget constituent des éléments annexes. Il faut commencer par la place Numa-Droz ! Ce projet a déjà été l'objet d'un travail considérable. Le refuser reviendrait à maintenir le statu quo pour plusieurs années. Comme l'explique l'exposition qui s'ouvre vendredi au Péristyle, cet aménagement est un bon investissement pour Neuchâtel !

Anne Kybourg